Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 6 août 2019 à 19 h 30

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance

10.02 Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Période de questions du public

10.04 Période de questions des membres du conseil

10.05 Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2019

10.06 Adopter les procès-verbaux des assemblées publiques de consultation pour le projet particulier PP28-001 et le projet de règlement CA28 0023-27

10.07 Adopter les procès-verbaux des comités du conseil de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

20 – Affaires contractuelles

20.01 Accorder un contrat à Nordmec Construction inc au montant de 939 351.73 $, incluant les taxes et 10% de budget contingent, pour effectuer la mise aux normes de la station de pompage situé au parc Du Portage à Sainte-Geneviève, appel d'offres public 2018-07-R (6 soumissionnaires)

20.02 Accorder un contrat à "Démolition Panzini inc." pour exécuter la démolition du bâtiment situé au 15833 Gouin, pour un montant de 141 189,30 $, t.t.i., plus 15% de budget contingent totalisant un montant de 162 367,70 $, t.t.i., à la suite de l'appel d'offres public 2018-01-S.

20.03 Accorder un contrat à "AXOR Experts-Conseil", conformément à l'entente-cadre 2018-23, pour effectuer l'élaboration des plans et devis pour la reconstruction de la chaussée ainsi que le drainage par fossés des rues Sainte-Famille, Lakeside et Elmridge à L'Île-Bizard, pour un montant de 59 623,74 $, t.t.i., plus 15 % de budget contingent, totalisant une somme de 68 567,30 $, t.t.i.

20.04 Attribuer un contrat de gré à gré à Groupe espace vie, architecture de paysage, afin de présenter un concept d'aménagement pour le parc de Sainte-Geneviève, situé au 15795 boulevard Gouin ouest, pour un montant de 27 731,97 $, toutes taxes incluses.

20.05 Autoriser une dépense additionnelle de 13 345,78 $, t.t.i., au contrat accordé à la firme IGF Axiom pour intégrer la construction d'un jardin communautaire à la conception des plans et devis de la construction d'un stationnement au sud du parc Eugène-Dostie, conformément à l'entente 2017-04, faisant augmenter la valeur du contrat de 24 720,09 $ à 38 065,87 $, t.t.i.

20.06 Accorder un contrat à la firme "Axor Experts-Conseils" pour des services professionnels en surveillance pour des travaux de mise aux normes de la station de pompage du parc du Portage , pour un montant de 224 921.28 $,t.t.i., plus 10% de budget contingent totalisant un montant de 247 413.41$,t.t.i., à la suite de l'appel d'offres public 2018-07-S.

30 – Administration et finances

30.01 Remboursement d'un montant de 1 896,45 $, représentant la taxe d'amélioration locale perçue en trop en 2018 concernant les travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

30.02 Exercer l'option de prolongation de douze mois additionnel au contrat du fournisseur " A.J.Théorêt entrepreneur électricien " pour la période 12 juin 2019 au 12 juin 2020, pour un montant de 312 703,26 $, toutes taxes incluses.

40 – Réglementation

40.01 Avis de motion, dépôt- Adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés (CA28 0052-3)

40.02 Adoption du second projet - Règlement numéro CA28 0023-28 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier des normes relatives aux constructions publiques.

40.03 Adoption - Adopter le règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro CA28 0060

40.04 Adoption - Adopter le projet particulier PP28-001 afin de régulariser la présence d'une résidence multifamiliale isolée de 7 logements à l'égard de la propriété située au 348-350, rue Sainte-Marie en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification, ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0059)

40.05 Autoriser la fermeture temporaire de la rue Joseph-Couvrette à l'occasion d'une fête de quartier qui aura lieu le samedi 31 août 2019

40.06 Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet de remplacer le parement extérieur en façade avant principale à l'adresse sise au 30, rue Paiement dans le secteur Sainte-Geneviève, composé des lots 1 843 812, 1 844 454 et 1 844 455 du cadastre du Québec.

40.07 Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 1729, chemin Bord-du-Lac composée du lot no 4 589 168 du cadastre du Québec.

40.08 Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages sur la propriété correspondant à l'adresse sise au 1006, rue Bellevue composée au lot numéro 4 297 085 du cadastre du Québec.

40.09 Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'autoriser le retrait d'une ancienne cheminée sur le mur latéral droit à l'adresse sise au 16 037, boulevard Gouin Ouest, composé du no lot 1 843 673 du cadastre du Québec.

40.10 Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet de poser une clôture ornementale en cour avant secondaire à l'adresse sise au 92, rue Richard du lot no 4 589 830 du cadastre du Québec.

40.11 Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet de poser une clôture en maille de chaine en cour avant secondaire et en cour arrière à l'adresse sise au 2, rue Léo-Lorrain du lot no 4 297 674 du cadastre du Québec.

40.12 Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la rénovation extérieure d'un garage détaché existant à l'adresse sise au 46, rue Jean-Yves composée des lots no 4 589 297, 4 589 298 et 5057 670 du cadastre du Québec.

40.13 Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage simple intégré sur la propriété à l'adresse sise au 305, rue Félicité-Laurin correspondant au lot numéro 6 252 641 du cadastre du Québec (Job 5670).

40.14 Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec un garage simple intégré sur la propriété à l'adresse sise au 301, rue Félicité-Laurin correspondant au lot numéro 6 252 643 du cadastre du Québec (Job 5672).

40.15 Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage avec garage double intégré sur la propriété à l'adresse sise au 350, rue Louise-Major correspondant au lot numéro 6 252 607 du cadastre du Québec (Job 5636).

40.16 Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage avec garage double intégré sur la propriété à l'adresse sise au 358, rue Louise-Major correspondant au lot numéro 6 252 603 du cadastre du Québec (Job 5632).

40.17 Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale jumelée de deux (2) étages sur les propriétés sises aux adresses 314 et 316, rue Félicité-Laurin correspondant aux lots no 6 252 630 et 6 252 631 du cadastre du Québec. (Jobs 5659 et 5660)

40.18 Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale jumelée de deux (2) étages avec garage intégré sur les propriétés sise aux adresses 318 et 320, rue Félicité-Laurin correspondant aux lots no 6 252 628 et 6 252 629 du cadastre du Québec. (Jobs 5657 et 5658)

50 – Ressources humaines

50.01 Autoriser l'embauche de Mme Louise Richard à titre de directrice culture, sport, loisirs et développement social (emploi 105550, poste 48488), à compter du 19 août 2019.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Consentement à ce qu'un fonctionnaire ou officier de l'arrondissement agisse comme inspecteur métropolitain local tel que prévu à l'article 4.3 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal - Article 64 de la LAU

51.02 Désigner un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

60 – Information

60.01 Dépôt de documents

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions du public

70.02 Levée de la séance